

Direction des ressources humaines, des  
communications et des affaires juridiques

**DESTINATAIRES :** Tous les employés du CISSS des Laurentides

**EXPÉDITRICE :** Karine Bélisle, coordonnatrice santé, sécurité, mieux-être  
et relations de travail

**DATE :** 5 mai 2020

**OBJET :** **Dépistage COVID-19 symptômes pour les employés**

---

## **PRÉCISIONS SUR LES SYMPTÔMES**

### **EMPLOYÉS SYMPTOMATIQUES COVID-19 :**

Les employés présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 :

Un des symptômes parmi les suivants :

- Fièvre
- Apparition ou aggravation d'une toux
- Difficultés respiratoires
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût

ou la présence d'au moins deux (2) symptômes des suivants:

- Un symptôme général (douleurs musculaires, céphalée, fatigue intense ou importante  
perte d'appétit)
- Mal de gorge
- Diarrhée

doivent s'abstenir de se présenter au travail, informer obligatoirement leur gestionnaire et  
communiquer sans délai avec le Service de santé, sécurité, mieux-être à la ligne dédiée au  
personnel :

**450 432-2777, poste 22683**  
**sans frais 1 866 963-2777, poste 22683**  
**7 jours sur 7, de 8 h à 20 h**

Les employés seront guidés sur les modalités à suivre ainsi que pour obtenir un rendez-vous  
pour un test de dépistage, s'il y a lieu. Pour certains, il sera possible de faire du télétravail,  
permettant ainsi de maintenir la prestation du travail sans être en contact avec des usagers et  
des collègues.

### **QUE SE PASSE-T'IL LORS D'UNE ÉCLOSION DE COVID-19?**

En contexte d'éclosion, le gestionnaire, en collaboration avec le Service de prévention et  
contrôle des infections (PCI), établit la liste des employés et usagers à tester et peut décider  
d'organiser des tests de dépistage localement. Auquel cas, il informera ses employés des  
mesures d'isolement ou de protection, s'il y a lieu.